AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, 2, rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG.

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin n° 3 Décembre 1960

TRAITEMENTS et AVERTISSEMENTS AGRICOLES

On peut se demander quels risques court un agriculteur ou un arboriculteur qui ignore les Stations d'Avertissements Agricoles ou croit pouvoir se passer de leurs conseils. Beaucoup pensent encore qu'il suffit de s'en remettre à ces "calendriers de traitements", aussi commodes à consulter que l'almanach des postes et télégraphes si l'on veut savoir quel dimanche d'Avril tombera Pâques ou quel jour de la semaine devra se fêter tel aniversaire.

En vérité, ces calendriers de traitement et autres méthodes dites "d'assurance", ne vont pas sans graves inconvénients.

Les plus sérieuses de ces méthodes sont basées sur 3 facteurs :

- le stade végétatif de la culture à protéger ;
- l'évolution des plantes ou des ravageurs à combattre, établie d'après une analyse statistique des années antérieures ;
- la durée d'efficacité du produit préconisé.

Si le stade végétatif d'une plante est un repère à peu près sûr, il paraît beaucoup plus aléatoire de conseiller un traitement en se fiant à une date moyenne d'apparition d'un insecte ou d'une maladie.

Un examen honnête des dernières années écoulées nous permet de constater que, pour plusieurs ennemis de nos cultures, ces années ont été exceptionnelles par rapport à cette année moyenne type issue de nos statistiques.

De plus, la plupart des ennemis des cultures sont loin de connaître un rythme régulier dans leur manifestation à l'égard des plantes auxquelles ils s'attaquent ; de courtes phases très dangereuses peuvent alterner avec des paliers assez calmes.

Enfin, la durée d'efficacité d'un produit constitue parfois une garantie illusoire si l'on a affaire à des plantes dont l'évolution et les transformations sont assez rapides (croissance rapide du feuillage par exemple après un traitement).

.../... 6

Les techniques dites d'assurances et les calendriers de traitements établis plusieurs mois à l'avance peuvent donc faire courir au producteur plusieurs risques : trop traiter en période peu dangereuse (traitements inutiles) ; ne pas assez traiter en période critique (traitements insuffisants) ; traiter avec un certain décalage sur l'évolution d'un ennemi des cultures ou de sa plante-hôte (traitement à contre-temps). Un traitement exécuté à contre-temps peut avoir non seulement l'inconvénient d'être inefficace à l'égard d'un insecte ou d'une maladie, mais celui d'être nuisible à la plante même que l'on désire protéger.

Est-ce à dire que les Avis des Stations sont infaillibles et doivent être appliqués les yeux fermés ?

Un avis comporte comme toute entreprise humaine, un risque d'erreur ; ce risque est cependant extrêmement limité. En effet, c'est quotidiennement que la Station d'Avertissements est renseignée sur les conditions climatiques de la région et sur l'évolution biologique des cultures et de leurs ennemis.

Il n'est pas moins vrai que la plupart des produits étant préventifs, l'efficacité d'un traitement dépend en partie de l'évolution des conditions climatiques qu'on ne peut jamais prévoir avec certitude absolue. Par ailleurs, pour une région donnée, il intervient toujours des influences locales qui font que les attaques d'un ennemi des cultures peuvent varier en intensité d'un lieu à un autre.

Les agriculteurs peuvent-ils donc adapter les recommandations contenues dans certains avis ? Deux sortes de considérations entrent alors en jeu, les unes météorologiques, les autres purement locales.

Un agriculteur peut parfois prendre l'initiative de retarder un traitement en fonction des conditions météorologiques de dernière heure, soit que le temps soit devenu très sec au moment de faire un traitement anticryptogamique, soit qu'au contraire, il soit devenu très frais au moment d'un traitement insecticide.

L'agriculteur peut également juger inutile d'effectuer un traitement conseillé ; en effet, la Station prend toujours un risque maximum en se plaçant dans le cas le plus défavorable des différentes situations composant son rayon d'action. Ce risque peut donc être moins grave en certaines situations ; encore faut-il que l'agriculteur soit à même de bien apprécier les circonstances locales qui atténuent ce risque et d'être certain que l'évolution du parasite à combattre ne se modifiera pas brutalement.

En revanche, on ne saurait trop conseiller de ne jamais décaler les dates de traitement indiquées par les Stations d'Avertissements, car cette façon de faire aboutit, dans presque tous les cas, à des traitements effectués à contre sens.

Ajoutons que les avis des Stations étant élaborés en fonction du risque maximum, il est inutile de faire davantage de traitements que n'en conseille la Station ; de plus, cette pratique entraînerait un décalage général des traitements et l'on retomberait dans l'erreur indiquée précédemment. Il n'y a pas en effet que la date du premier traitement qui est importante, mais plus encore, celle des suivants, car ces dates

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Directeur-gérant : J. L. BOUR

.../...

tiennent compte de l'évolution réelle du parasite constammant suivie par la Station d'Avertissements.

En résumé, il est toujours préférable, sauf dans des cas nettement tranchés, d'appliquer à la lettre des avis de traitement, plutôt que de se livrer à des interprétations et à des iniatives hasardeuses.

Nous dirons encore qu'il est indispensable de lire attentivement les avis de la Station d'Avertissements et les conseils donnés dans ce bulletin, afin de bien comprendre les conditions régissant la lutte antiparasitaire et de pouvoir, à bon escient, prendre une initiative, par exemple renouveler un traitement après une soudaine pluie d'orage qui vient brusquement "lessiver" un traitement récent. Enfin, les Stations d'Avertissements Agricoles n'ayant jamais trop de renseignements des divers points de leur région, il est conseillé à tous les abonnés de communiquer à leur Station des observations qu'ils peuvent faire localement sur l'évolution des divers ennemis des cultures.

L. BOUYX

ABONNEMENT AUX BULLETINS DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Nous vous rappelons les conditions d'abonnement pour l'année 1961. Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement simple (une série d'avis + Phytoma) 12 NF
- Abonnement collectif (avec 1 seul exemplaire de Phytoma)
  12 NF + 3 NF par série d'avis supplémentaire
  expédiés à la même adresse

Le paiement sera fait de préférence par versement ou virement au compte chèque postal ou par chèque bancaire, exclusivement à l'ordre du : Régisseur de Recettes de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - STRASBOURG. C.C.P. : STRASBOURG : 55.o8.86.

Pour éviter toute interruption dans le service des Bulletins de la Station et de la revue "Phytoma", les réabonnements devront nous parvenir avant le 2o Janvier 1961.

Le Contrôleur chargé
des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

J.HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Cité Administrative
Directeur-Gérant : L. BOUYX

